



Acte D'ENGAGEMENT

A.E.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Location, nettoyage et entretien de vêtements de travail

OBJET : La présente consultation a pour objet la location, le nettoyage et l'entretien de vêtements de travail.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné , (nous soussignés),
agissant

Adresse du siège social :



- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés
- après avoir fourni les attestations, certificats et déclarations prévus aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics
- après nous avoir présenter les services et options proposés

m'engage (nous engageons) sans réserve , conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me (nous) liant que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de **90 jours (quatre vingt dix jours)** à compter de la date limite de remise des offres , fixée au **19 février 2016 à 12 h00.**

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix unitaires de règlement seront ceux fixés par le candidat retenu au présent marché pour la location, le nettoyage et l'entretien de vêtements de travail, le ramassage et la livraison compris, en respectant les caractéristiques sollicitées et précisées au présent document.

Les prix sont fermes pour la première année de location et seront révisés les années suivantes à la date anniversaire de la première mise à disposition validée par un ordre de service.

Les prix seront révisés en fonction de l'augmentation de l'indice des prix de l'INSEE relatif à la location et au nettoyage des vêtements de travail.

Ils seront détaillés dans le détail estimatif joint en annexe à l'acte d'engagement.

Prix mensuel des prestations HT : €

ARTICLE 6 – CONDITIONS ET LIEU DE LIVRAISON

La livraison et le ramassage des vêtements de travail, assurés par le candidat retenu, s'effectueront aux services communaux à l'adresse suivante :

Services Techniques Municipaux
Glévian
29750 LOCTUDY
téléphone : 02.98.87.56.79

ARTICLE 4 – PAIEMENT

La commune de Loctudy se libérera des sommes dues par elle, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de :
- à l'établissement financier suivant :
- sous le n° :

<u>Code établissement</u>	<u>Code guichet</u>	<u>Numéro de compte</u>	<u>Clé RIB</u>

Ou joindre un RIB

Le délai global de paiement des factures est fixé à 30 jours.

Le défaut de paiement dans le délai susvisé fait courir de plein droit et sans autres formalités des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires sont exigibles, augmenté de deux points.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FISCALES

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes (nos) torts exclusifs, que la (les) société (s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe (tombent) pas sous le coup de l'interdiction découlant des clauses énoncées dans les articles 43 à 47 du Code des Marchés Publics.

SIGNATURES

A,
Le candidat

, le

A Loctudy, le
Le Maire,